

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article788>

Pouvoirs de police du maire et responsabilités

- Actualité - Agenda -

Date de mise en ligne : mercredi 16 septembre 2009

**Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés**

En partenariat avec Mairie 2000, l'Observatoire interviendra pour le compte de l'association des maires de la Creuse sur le thème des pouvoirs de police et des responsabilités.

Pouvoirs de police et responsabilités du maire

Hôtel de ville de Guéret

16 septembre 2009 à 14H30

Pouvoir de police :

- Le maire, autorité de police administrative
 - Le maire, officier de police judiciaire
 - Pouvoir de police générale / Pouvoir de police spéciale : quelles articulations ?
 - Règles de compétence (pouvoir propre du maire, voies sur lesquelles s'exercent le pouvoir de police du maire, pouvoir de police et intercommunalité)
 - Pouvoirs du préfet
 - Principes généraux à respecter
 - Contentieux (contentieux de la légalité, plein contentieux)
-

Responsabilité du maire

- qui doit indemniser la victime et payer les honoraires d'avocat ?
 - quels sont les mécanismes de la mise en cause pénale ?
 - quelles infractions sont susceptibles d'être reprochées aux élus dans l'exercice de leurs fonctions ?
-

Renseignements et inscriptions (ouvertes à l'ensemble des élus du département de la Creuse) :

Isabelle AUGER, Secrétaire de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse.

Tél. : 05 55 51 47 06 - Fax : 05 55 51 05 37 - email : asso.maires23@orange.fr